

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 15 mai 2012
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. Christian HALLER	Président	
M. Christophe DEVENOGE	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire/Excusée	Remplacement : Mme Christine CHEVALLIER

Conseillers municipaux

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
M. Jacques APOTHELOZ		Mme Isabelle de PLANTA	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		M. Norbert FELLAY	
M. Antoine BARDE		M. Gilbert HUMBERT	
M. Louis BOLDRINI		M. Philippe GAILLARD	
Mme Chantal BORDIER		Mme Florence PULIDO	
M. Pierre BUHOLZER		Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT			

Public : Mme Nadia BOLDRINI, service comptabilité - mairie.

Invités :



Délégation du Grand Conseil, composée de :

- ❖ M. Pierre LOSIO – Président du Grand Conseil
- ❖ M. Gabriel BARRILLIER, vice-Président du Grand Conseil.
- ❖ M. Antoine BARDE – Député, membre du bureau du Grand Conseil et Conseiller municipal.
- ❖ Mme le Sautier du Grand Conseil Maria Anna HUTTER.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 24 avril 2012.**
- 2. Communication(s) du bureau.**
- 3. Rapports des commissions. Résolutions et délibération :**
 - a. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 8 mai 2012 (M. Christophe DEVENOGE, Président).
 - ✚ **Délibération No 12** – Proposition de l'Exécutif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011.
 - ✚ **Délibération No 13** – Proposition de l'Exécutif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir.
 - ✚ **Délibération No 14** - Proposition relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - 1^{er} Exercice social du 23 juin 2011 au 31 décembre 2011.
 - ✚ **Délibération No 15** – Proposition de l'Exécutif pour l'ouverture d'un crédit d'engagement relatif au réaménagement extérieur du temple d'Anières – Parcelles N^{os} 5543 – 5544/Flle 28 – Propriété : Eglise protestante de Genève. Parcelle N^o 5545/Flle 28. Copropriété : Eglise protestante de Genève et Paroisse protestante d'Anières-Vésenaz.
- 4. Election du bureau du Conseil municipal – 2012-2013.**
- 5. Projet du compte rendu administratif et financier de l'Exercice 2011.**
- 6. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 7. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 8. Propositions individuelles et questions.**

M. le Président ouvre la séance à 19h.00. Il excuse Mme Dominique LAZZARELLI, secrétaire, absente pour cause de maladie.

Il souhaite la bienvenue à la délégation du Grand Conseil et présente chaque personne à l'Assemblée.

M. Christian HALLER passe la parole à M. Patrick ASCHERI, Maire, qui les remercie de leur présence et a le plaisir de leur faire découvrir Anières différemment, soit en offrant un choix de vins aniérois.

Il se réjouit de partager avec eux un moment convivial à l'issue du Conseil municipal en les invitant à un repas au restaurant « Côté Vignes ».

Le Président du Grand Conseil, M. Pierre LOSIO, remet un cadeau au maire et au Président du Conseil municipal.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 24 avril 2012

Correction demandée par M. Norbert FELLAY – Page 5

*M. Mathieu DARDEL a présenté le projet, devisé à **11'000 F** et a répondu aux questions des commissaires.*

Par

M. Mathieu DARDEL a présenté le projet, devisé à **110'000 F** et a répondu aux questions des commissaires.

Tenant compte de la modification demandée, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité (16 « OUI »), le procès-verbal de la séance du mardi 24 avril 2012, avec remerciements à son auteur.

Point 2

Communication(s) du bureau

Le Président informe le Conseil municipal que 3'000 F ont été versés pour le FC CoHerAn, en urgence, pour l'entretien de la buvette, des vestiaires, sanitaires, etc... Les Communes d'Hermance et de Corsier ont également versé la même somme.

Point 3

Rapports des commissions. Résolutions et délibérations

- a. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 8 mai 2012 (M. Christophe DEVENOGE, Président).

M. le Président passe la parole à M. Christophe DEVENOGE, Président de la Commission « Finances et aide humanitaire ».

M. Christophe DEVENOGE informe que la Commission s'est réunie le mardi 8 mai dernier.

« Cette séance a été consacrée à l'étude des comptes 2011. M. le Maire a commenté les écarts entre les comptes 2011 et le budget 2011. Pour ce faire, il a passé en revue de manière détaillée les 8 rubriques du plan comptable communal.

A mon sens, ce qu'il faut retenir, c'est ce qui s'est passé sur la rubrique « Finances et impôts ». En terme de production fiscale, entre 2005 et 2007, on rentrait chaque année toujours plus d'impôts. Mais depuis 2007, qui était le pic, la tendance s'est totalement inversée, la production est en forte baisse. Depuis 4 ans, nous entrons chaque année toujours moins d'impôts. En 2007, la production était de 10.9 millions, pour 2011, elle est de 7.4 millions ! C'est 30 % de moins !

Notre Commune dépend de la fiscalité pour ses revenus, on ne peut pas vraiment miser sur les loyers des immeubles du patrimoine financier, même si leurs montants sont assez importants, avec environ 1.3 million par an.

Maintenant, il faut souligner que notre Commune est très dynamique en terme de projets de différentes natures. En 2009, elle a procédé à des investissements à hauteur de 8.7 millions, il y avait la Colonie de Morgins et le Club house. Pour 2010, ils étaient de 6.5 millions, il y avait l'école-3^{ème} étape et l'assainissement de la route d'Hermance. Pour 2011, ils étaient de 6.4 millions, c'était la suite des paiements pour l'école-3^{ème} étape et l'assainissement de la route d'Hermance.

Ce qui est important de comprendre, c'est que pour payer l'ensemble de ces investissements, plus toutes les dépenses liées aux 7 autres rubriques du plan comptable, bref pour payer toutes les dépenses annuelles de la

Commune, on utilise tous les versements effectifs que nous fait l'Administration fiscale cantonale, mais cela ne suffit pas, et de plus elle nous en donne toujours moins. On doit donc encore puiser dans la fortune de la Commune, c'est-à-dire on utilise le compte de dépôts auprès de l'Etat, ainsi que les comptes bancaires et postaux sur lesquels on avait épargné durant les bonnes années. Donc, si vous regardez les 3 derniers bilans de la Commune, vous verrez que la rubrique « Disponibilité » était au 31.12.2009 de 13.5 millions, au 31.12.2010 elle est passée à 10.4 millions et au 31.12.2011, elle est de 5.9 millions !

Donc, nous dépensons plus que ce que nous gagnons !

S'agissant de nouveau de la production fiscale, dans les comptes 2011, nous avons dû comptabiliser sur l'ordre de l'Administration fiscale cantonale, un irrécouvrable, soit une perte sur débiteur de F1'158'000, dont nous ignorons totalement la nature. C'était totalement imprévu. C'est un véritable coup dur, car on estimait recevoir de l'Administration fiscale cantonale une somme d'environ 8.1 millions pour 2011 et on en a reçu que 6.9 millions.

A cause essentiellement de cet élément là (il y a encore les correctifs des estimations d'impôts), on a dû dissoudre la provision pour impôts au bilan de 2.4 millions, dans le but de pouvoir présenter des comptes 2011 équilibrés. Sans cette dissolution de provisions, les comptes 2011 auraient été déficitaires. A fin 2011, cette provision après dissolution est de 1.8 million. A titre de comparaison, à fin 2008, elle était de 6.7 millions ! Quand on pourra, il faudra tenter de la reconstituer.

Fort de ces constats, MM. le Maire et ses Adjoints sont bien conscients qu'en terme d'investissements, il faut « réduire la voilure ». Pour maintenir une telle cadence, il faudrait recourir à l'emprunt. Il s'agirait là d'une décision politique, un débat devrait avoir lieu au sein de ce Conseil, mais nous n'en sommes pas encore là.

A ce stade, MM. le Maire et ses Adjoints ont déjà eu une discussion pour prioriser la réalisation des investissements dès 2012 et surtout reporter ceux qui peuvent l'être. Le budget 2012 va d'ailleurs dans le sens de moins de dépenses et de moitié moins d'investissements.

En conclusion, la commission des finances a préavisé à l'unanimité l'adoption des comptes 2011, elle vous recommande d'approuver la délibération No 12, qui va vous être soumise maintenant.

La commission vous recommande également d'approuver les comptes du 1^{er} exercice social de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement ». A ce jour, elle n'est pas encore dotée d'immeubles, mais cela pourrait venir. C'est la délibération No 14. »

M. le Président remercie M. Christophe DEVENOGE pour son rapport et propose de passer aux votes relatifs aux comptes communaux de l'Exercice 2011, étant donné qu'il n'y a pas de questions.

M. le Président donne lecture de la délibération N° 12 et propose de passer au vote.

 **Délibération No 12** – Proposition de l'Exécutif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011.

Vu le compte administratif pour l'exercice 2011 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2011 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

vu le rapport de l'organe de révision, soit M. Philippe RERAT, expert-comptable du 14 avril 2012,

vu la présentation des comptes de l'Exercice 2011 au Conseil municipal, lors de sa séance du mardi 24 avril 2012,

vu la séance de la commission « Finances et social » du 8 mai 2012 et son rapport, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur les comptes de l'exercice 2011,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif

le Conseil municipal
D E C I D E

Par 16 oui/unanimité – 0 non – 0 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de **F 11'776'029.90** aux charges et de **F 11'815'431.43** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **F 39'401.53**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de **F 6'396'780.76** aux dépenses et de **F 68'893.50** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **F 6'327'887.26**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **F 6'327'887.26** par l'autofinancement à raison de **F 2'910'650.73** au moyen de l'excédent de revenus de **F 39'401.53** et au moyen des amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de **F 2'871'249.20**. Le solde non couvert (insuffisance de financement) d'un montant de **F 3'417'236.53** est financé par les liquidités communales.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **F 39'401.53** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2011.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011, totalisant à l'actif un montant de **F 78'871'931.05** qui se compose de :

▪ Patrimoine financier	F 33'780'425.16
▪ Patrimoine administratif	F 45'091'505.89

et au passif un montant de **F 78'871'931.05** qui se compose de :

▪ Engagement courant	F 444'680.86
▪ Engagement envers des entités particulières	F 218'356.10
▪ Provisions	F 1'800'000.--
▪ Passifs transitoires	F 35'195.20
▪ Engagement envers des financements spéciaux	F 1'161'585.25
▪ Fortune nette	F 75'212'113.64

7. Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2011 à **F 0**.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération N° 13 et propose de passer au vote.

✚ **Délibération No 13** – Proposition de l'Exécutif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir.

Vu le rapport de la commission « Finances et social » du 8 mai 2012,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal
D E C I D E

Par 16 oui/unanimité – 0 non – 0 abstention

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011 pour un montant total de **F 1'644'099.56**.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération N° 14 et propose de passer au vote.

- ✚ **Délibération No 14** - Proposition relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - 1^{er} Exercice social du 23 juin 2011 au 31 décembre 2011.

Vu l'article 13 des statuts de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » du 16.02.2010,

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » et le rapport de gestion de l'organe de révision Duchosal Révision Fiscalité Fiduciaire SA du 31.01.2012,

vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation du 15 mars 2012,

vu le préavis favorable, à l'unanimité, de l'Exécutif du 16 avril 2012,

vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances et aide humanitaire » lors de sa séance du 8 mai 2012,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par 16 oui/unanimité - 0 non - 0 abstention

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » avec un montant de 5'336.74 F de charges et de 21.46 F de revenus, l'excédent de charges s'élevant à 5'315.28 F.
2. D'approuver la diminution de la fortune nette de 5'315.28 F.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif 94'684.72 F.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération N° 15 et propose de passer au vote.

- ✚ **Délibération No 15** – Proposition de l'Exécutif pour l'ouverture d'un crédit d'engagement relatif au réaménagement extérieur du temple d'Anières – Parcelles N°s 5543 – 5544/Flle 28 – Propriété : Eglise protestante de Genève. Parcelle N° 5545/Flle 28. Copropriété : Eglise protestante de Genève et Paroisse protestante d'Anières-Vésénaz.

Vu les travaux de rénovation du temple d'Anières que l'Eglise protestante de Genève va réaliser,

vu la participation de la Commune à ces travaux pour un montant de 100'000 F inscrit au budget communal 2011, sous rubrique 30-365 (culture et loisirs), en faveur de la Paroisse protestante d'Anières-Vésénaz, au titre de subvention,

vu la volonté de la Commune d'embellir l'entrée du village côté lac, en particulier l'espace autour du temple dont l'Eglise protestante est propriétaire, de dégager un espace plus convivial à l'entrée du temple et de créer un espace public, de rencontres, de détente, en intégrant quelques jeux pour les enfants,

vu l'intérêt de mener de tels travaux en parallèle à la rénovation du temple d'Anières,

vu le projet élaboré par le responsable du service technique de la Commune, ainsi que le descriptif financier,

vu les négociations menées par l'Exécutif avec le Conseil de paroisse pour la mise en œuvre de ce projet de réaménagement de l'extérieur du temple,

vu l'accord du Conseil de la Paroisse protestante d'Anières-Vésenaz sur ce projet,

vu la présentation à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de la commission du mardi 17 avril 2012 et son préavis favorable, à l'unanimité, sur ce projet,

vu le rapport de ladite commission,

vu l'exposé des motifs joint au présent projet de délibération,

vu la volonté de conditionner la mise en œuvre du projet à la conclusion par l'Exécutif d'une Convention liant la commune d'Anières, l'Eglise protestante de Genève et la Paroisse protestante d'Anières-Vésenaz, visant à permettre à la population d'utiliser cet espace, dont le réaménagement sera financé par la Commune,

sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire par le Département des Constructions et des Technologies de l'Information (DCTI),

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal
D E C I D E
Par 16 oui – 0 non – 0 abstention

1. D'accepter d'engager des travaux de réaménagement de l'espace extérieur du temple d'Anières – Parcelles N^{os} 5543 – 5544/Flle 28, propriétés de l'Eglise protestante de Genève. Parcelle N^o 5545/Flle 28. Copropriété : Eglise protestante de Genève et Paroisse protestante d'Anières-Vésenaz.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 110'000.— F pour la réalisation des travaux de réaménagement extérieur du temple d'Anières – Parcelles N^{os} 5543 – 5544/Flle 28, propriétés de l'église protestante de Genève et parcelle N^o 5545/Flle 28. Copropriété : Eglise protestante de Genève et Paroisse protestante d'Anières-Vésenaz.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2013 – sous rubrique 33-331.
6. De charger l'Exécutif communal de négocier et de conclure une Convention avec l'Eglise protestante de Genève et la Paroisse protestante d'Anières-Vésenaz, pour bénéficier d'un droit pour la population d'utiliser l'espace extérieur du temple.

Pour répondre à M. Norbert FELLAY, M. le Maire précise que le montant de 100'000 F mentionné dans l'exposé des motifs avait été porté dans le budget 2011 à titre de subvention pour les travaux de rénovation du temple, montant qui correspond à environ 1/6 des frais qui seront engagés pour ces travaux.

En ce qui concerne la demande d'ouverture d'un crédit d'engagement de 110'000 F, celui-ci couvrira les travaux d'aménagement extérieur du bâtiment qui seront réalisés par le service technique.

M. Jacques APOTHELOZ ajoute que la commission avait été saisie de ce projet de réaménagement extérieur du temple et avait rendu un préavis favorable pour cette réalisation, sachant que cet espace deviendra public et que c'est les habitants qui en profiteront, raison pour laquelle ce montant sera pris en charge uniquement par la Commune.

Mme Isabelle de PLANTA est surprise de la somme de 8'000 F mentionnée dans les divers et qu'il devrait plutôt être mentionnée « Divers et imprévus ».

M. le Maire confirme que ce montant a été porté dans le budget de ces travaux à titre de divers et imprévus, mais qui ne sera vraisemblablement pas dépensé. Cette prudence pourrait le cas échéant éviter de voter un crédit complémentaire à l'issue des travaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4 **Election du bureau du Conseil municipal – 2012-2013**

En préambule, M. Christian HALLER tient à adresser à l'Assemblée une allocution de fin de Présidence :

« Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Madame la secrétaire, chers invités,

J'arrive au terme de mon année de Présidence et je tiens à vous adresser ces quelques mots.

Je peux vous dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à présider notre Conseil municipal en cette première année de législature 2011-2015 où nous avons accueilli 7 nouvelles et nouveaux conseillers municipaux. En même temps que je découvrais les règles du jeu de la Présidence, j'ai été ému par la découverte de tous les sujets de discussions de la part des nouveaux arrivés.

J'ai fortement apprécié l'ambiance du Conseil municipal en cette première année de législature, où tout le monde a pu s'exprimer en toute liberté et collaborer dans le respect de toutes les opinions.

Présider le Conseil municipal est un honneur et je tiens à vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous m'avez témoignée et pour tout le travail réalisé.

Je souhaite à mon successeur tout autant de satisfaction dans l'exercice de cette fonction. »

Applaudissements de l'Assemblée.

M. le Maire précise que le Président élu prendra ses fonctions le 1^{er} juin 2012 jusqu'au 31 mai 2013.

M. le Maire remercie M. Christian HALLER pour son assiduité et souligne que le Président n'a manqué cette année qu'une séance du Conseil municipal pour participer à la patrouille des glaciers. Il lui remet un cadeau en guise de remerciement pour cette année de Présidence.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Christian HALLER passe ensuite à l'élection du bureau du Conseil municipal – 2012-2013.

Election du bureau du Conseil municipal – 2012-2013

Au nom du groupe « Libéral », M. Jacques APOTHELOZ propose M. Christophe DEVENOGE comme Président pour l'année 2012-2013.

M. Philippe GAILLARD rappelle que le groupe « Anières différemment » s'abstiendra lors des votes de la Présidence et de la Vice-Présidence du conseil, tenant compte qu'ils n'ont pas été associés aux discussions préparatoires de la législature 2011-2015.

M. Louis BOLDRINI, du groupe « Le Centre », propose Mme Florence PULIDO comme vice-Présidente pour l'année 2012-2013.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer aux votes.

Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal, le Conseil municipal élit :

A la majorité (13 oui – 3 abstentions de l'intéressé, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI et M. Philippe GAILLARD – 0 non)

- **M. Christophe DEVENOGE**

en qualité de Président du Conseil municipal.

Applaudissements de l'Assemblée.

A la majorité (13 oui – 3 abstentions de l'intéressée, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI et M. Philippe GAILLARD – 0 non)

- **Mme Florence PULIDO**

en qualité de vice-Présidente du Conseil municipal.

Applaudissements de l'Assemblée.

A l'unanimité (16 oui – 0 abstention – 0 non)

- **Mme Dominique LAZZARELLI**

en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements de l'Assemblée.

Point 5

Projet du compte rendu administratif et financier de l'Exercice 2011

M. le Maire informe que chacun a reçu le projet de compte rendu administratif et financier 2011. Il suggère que les membres du Conseil municipal en prennent connaissance et fasse part de leurs éventuelles remarques ou corrections à la secrétaire du Conseil municipal.

M. le Maire souligne que le Conseil municipal doit prendre acte de ce document et propose que les modifications soient données d'ici fin juin 2012.

Point 6

Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s)

M. le Maire, MM. les Adjoint(s) n'ont pas de proposition.

Point 7

Communication(s) du Maire et des Adjoint(s)

M. le Président passe la parole à M. le Maire.



Servette Football Club

M. le Maire informe que le Servette Football Club a offert des billets pour le match du dimanche 20 mai 2012 contre Bâle. Chaque conseiller peut retirer 2 billets, ou plus s'il en reste.

Ces entrées peuvent être retirées après la séance auprès de la secrétaire.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Serge SERAFIN.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

Point 8 **Propositions individuelles et questions**

Ile-aux-Mômes

Mme Corinne ALHANKO-BAUER informe s'être rendue le 26 avril dernier à la séance de présentation et vote des comptes de la crèche intercommunale l'île-aux-Mômes.

Comme demandé lors d'une précédente séance, M. Frédéric CHAVE viendra présenter les comptes votés et approuvés lors du prochain Conseil municipal, soit le 12 juin 2012 à 20h. (*Ndlr : la présentation sera fait à la commission « Sociale, culture et loisirs » du mardi 22 mai prochain. Cette solution est plus aisée pour les personnes auditionnées et permet des échanges à huis clos.*)

Protection civile

Mme Isabelle de PLANTA souhaite avoir plus d'informations sur la Protection civile, connaître leur organisation, leurs différentes tâches, etc... Il serait peut-être intéressant d'élaborer un « tous ménages » pour faire connaître le rôle de la Protection civile. Elle demande que ce sujet soit discuté lors d'une prochaine séance.



Compagnie des sapeurs pompiers

M. Pierre-Yves DECHEVRENS informe l'Assemblée que 3 pompiers ont suivi des cours intensifs en dehors de leur activité professionnelle, soit environ 50h. sur 3-4 semaines. Il tient à les féliciter pour ce bel engagement pour la Commune. Il s'agit de :

- M. Louis BOLDRINI – 1^{er} lieutenant – Cours en vue de sa nomination au grade de Capitaine de la Compagnie des sapeurs pompiers (*Rappel : remise de commandement le samedi 30 juin 2012*).
- M. Alain SAVOY – caporal – Cours en vue de sa nomination au grade de lieutenant.
- M. Fabrizio MAGGIOTTO – caporal – Cours en vue de sa nomination au grade de sergent.

Les résultats seront connus dans 1 à 2 semaines mais M. Pierre-Yves DECHEVRENS n'a aucun doute sur leur réussite.

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé,
M. le Président lève la séance à 19h.45.**

Il invite l'Assemblée à se rendre au restaurant « Côté Vignes » pour le dîner.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :